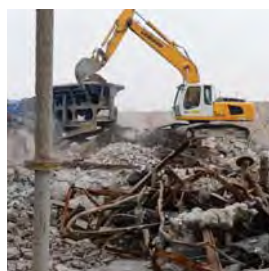




De la Wallonie d'hier, nous créons celle de demain

# SPAQuE

Acteur du développement économique  
et durable de la Wallonie



*Réhabilitation du site « Boch Keramis » à La Louvière  
où se construit le nouveau centre-ville louviérois.*





# SPAQuE sa

## Acteur du développement économique et durable de la Wallonie

SPAQuE a été créée en 1991, à l'initiative du gouvernement wallon, avec pour mission la réhabilitation des décharges en Wallonie.

En 2001, le gouvernement lui confie également la réhabilitation des friches industrielles polluées.

SPAQuE est l'expert de la Région wallonne en matière de réhabilitation de décharges et de friches industrielles ainsi que de gestion de tout sol contaminé (cfr Annexe 1).

### Compétences

**SPAQuE est une société commerciale** employant environ 80 personnes. Elle réunit des experts de haut niveau dans les domaines de l'ingénierie, la chimie, la géologie, la biologie, l'architecture, l'urbanisme, le droit, l'archéologie industrielle, la géomatique, la communication, l'économie, l'informatique, etc.

SPAQuE est le pionnier et le bras droit de la Wallonie en matière de réhabilitation de décharges et de friches industrielles.

Ses compétences ont amené SPAQuE à :

- élaborer le plan des **CET** de la Région wallonne ;
- participer à la rédaction des « *décrets sols* » successifs ;
- rédiger les **Cahiers de bonnes pratiques** – méthodologie détaillée de la réhabilitation des sols pollués - sur base desquels a été rédigé, par le SPW (DGO3) le Code wallon des bonnes pratiques.

### Financement

Les principales sources de financement (cfr Annexe 2) de SPAQuE sont :

- le contrat de gestion ;
- les Fonds structurels européens FEDER ;
- La gestion du dragage des voies navigables ;
- le Plan Marshall ;
- le Plan Marshall 2.Vert ;
- le Plan Marshall 2022 (projet).

### Champ d'action

SPAQuE est active dans :

- l'inventaire des sites potentiellement pollués ;
- l'élaboration et l'actualisation des listes de sites prioritaires à réhabiliter ;
- la réhabilitation des friches industrielles polluées et des décharges ;
- la gestion et la maintenance des sites réhabilités ;
- la gestion de la qualité de l'environnement (air-eau-sol) et de la santé ;
- la surveillance environnementale ;
- la gestion des eaux ;
- la valorisation immobilière des sites réhabilités ;
- l'utilisation des énergies renouvelables et la lutte contre le réchauffement climatique.

## Le processus de réhabilitation

SPAQuE prend en charge l'ensemble du processus de réhabilitation d'un site pollué. Elle mène ses réhabilitations selon un **processus rigoureux : la chaîne des valeurs** (cfr Annexe 3).

Pour les friches industrielles, le processus se déroule comme suit :

- bilan historique ;
- investigations des sols (orientation, caractérisation, volumétrie) ;
- étude des faisabilités économique, technique et urbanistique ;
- étude des risques existants (cfr Annexe 4) ;
- travaux de réhabilitation et de construction ;
- analyse des risques résiduels ;
- gestion des eaux.

*Travaux de réhabilitation des sols sur le site « LBP », ex-Cuivre et Zinc, à Chênée*

## Réalisations

**2001-2014 : le bilan en matière de réhabilitation par SPAQuE de friches industrielles (cfr Annexe 5)\***

- 310 hectares valorisés après réhabilitation (soit 13 friches) ;
- 171 hectares en cours de valorisation après réhabilitation (soit 9 friches) ;
- 592 hectares de projets permettant le développement économique après réhabilitation.

**1991-2014 : le bilan des interventions de SPAQuE**

Depuis sa création, SPAQuE est intervenue, à des stades divers de sa chaîne des valeurs, sur plusieurs centaines de sites – friches industrielles, décharges, dépôts de pneus – répartis à travers toute la Wallonie. Ces interventions sont allées de la simple approche historique pour certains sites à la réhabilitation d'autres en passant, notamment, par les investigations des sols utiles à justifier une suspicion de pollution et à recommander sa gestion.

171 sites sont l'objet d'une réaffectation(\*) : 74 (soit 686,91 hectares) ont été reconvertis et 97 (soit 1315,97 hectares) connaissent un projet de reconversion.

(\*) Ces données sont l'objet d'une actualisation constante.



### Interventions dans l'urgence

SPAQ//E est intervenue à plusieurs reprises lors de pollutions accidentelles. Ce fut le cas, notamment, sur :

- la N63 à Marche-en-Famenne (accident de la route avec déversement de 30.000 litres de mazout) ;
- Hacquegnies (accident de la route avec déversement de 10.000 litres de mazout) ;
- Saint-Symphorien à Mons (éventration d'une conduite de kérosène provoquant la contamination de 22.500 tonnes de terres) ;
- SOBECA à Jemeppe-sur-Sambre (évacuation de plusieurs milliers de tonnes de déchets partiellement carbonisés et illégalement entreposés).

### Autres réalisations

Entre 2004 et 2007, SPAQ//E a évacué 2,5 millions de **pneus** entreposés illégalement à travers toute la Wallonie.

SPAQ//E est chargée de la gestion du programme prioritaire concernant le dragage des voies navigables et le traitement des **boues de dragage**.

SPAQ//E a réalisé, en collaboration avec les universités, les études **Légumap** et **Pollusol 1**, tandis que l'étude **Pollusol 2** est en cours. L'objectif de ces études est d'établir le bruit de fond de la pollution des sols wallons.



## Activités commerciales

SPAQÆ développe des activités commerciales qui ne sont pas financées par sa dotation :

- participations dans des entreprises de recyclage de déchets de construction et électroniques, de traitement des boues de dragage ;
- acquisition de sites à réhabiliter et valorisation immobilière ;
- aménagement de sites réhabilités en vue de leur valorisation ;
- construction sur des sites réhabilités ;
- production d'énergie sur les décharges en post-gestion ;
- support aux entreprises wallonnes du secteur de l'assainissement des sols qui souhaitent développer leurs activités à l'étranger (cfr Annexe 6).



Prélèvements de sols sur le site « Cour aux marchandises SNCB » de Bressoux dans le cadre de l'implantation du futur tram liégeois

## Perspectives d'avenir

SPAQÆ possède les capacités et détient l'expertise qui lui permettent de développer ses activités, notamment dans :

- la réhabilitation des friches industrielles urbaines ;
- le développement de centres de traitement de terres polluées en Wallonie ;
- l'élaboration et le développement de projets sur des sites réhabilités ;
- la gestion des eaux ;
- les énergies renouvelables ;
- le partenariat avec les entreprises wallonnes du secteur (investigations des sols, réhabilitation de décharges, dépollution de friches industrielles, énergies renouvelables, etc.) dans le cadre de leur développement à l'étranger ;
- la gestion environnement-santé.

Par ailleurs, les réhabilitations de friches industrielles menées par SPAQÆ s'inscrivent parfaitement dans le principe de **l'économie circulaire** qui pourrait encore y être développé à l'avenir (cfr Annexes 7 et 8) notamment par la récupération et la valorisation des matières (premières et autres) contenues dans les sols pollués.

## Des réalisations sur des sites réhabilités par SPAQ<sup>UE</sup>



*Projet Gastronomia à Seraing*



*Complexe immobilier « Côté Senne » à Tubize*



*Centre de Congrès à Mons*



**SPAQzE**  
\_be

Boulevard d'Avroy, 38/1  
4000 Liège - Belgique  
Tél. +32 (0)4 220 94 11  
Fax : +32 (0)4 221 40 43  
[www.spaque.be](http://www.spaque.be)





## Réhabiliter les friches industrielles pour préserver les ressources naturelles

La Wallonie accueille sur son territoire 224 parcs d'activité économique sur plus de 12.000 hectares. Conformément à la déclaration de politique régionale, SPAQ $\mathcal{U}$ E propose au gouvernement la mise à disposition de terrains économiques par reconversion de sites pollués dans un souci de sauvegarde des ressources naturelles qui passe par la protection des terres agricoles.

En 2011, le gouvernement wallon a libéré 2.100 hectares de terres agricoles afin d'y développer des zones d'activités économiques. Les besoins de la Wallonie en matière de zonings économiques sont fixés à 200 hectares par an (SDER).

A côté de cela de nombreuses friches industrielles subsistent essentiellement le long du sillon industriel Sambre et Meuse. Ces friches doivent être réhabilitées afin d'éliminer les risques éventuels qu'elles présentent pour la santé de la population et la qualité de l'environnement. Mais aussi pour diminuer la pression sur les terres agricoles qui ne peuvent être indéfiniment transformées en zonings économiques de tous types.

### Friches industrielles urbaines et suburbaines

Par ailleurs, de nombreux sites industriels désaffectés subsistent en zones urbaines et péri-urbaines

qui détériorent les quartiers, induisent souvent de l'insécurité et réduisent la qualité de vie.

La réhabilitation de ces sites constitue une réelle opportunité de créer de nouveaux espaces destinés aux PME, aux commerces, aux infrastructures culturelles et sportives, au logement. Elle permettra, par ailleurs, d'endiguer l'extension de l'habitat hors ville dont le coût tant économique qu'environnemental est de moins en moins supportable.

Dans cette perspective, le rôle de SPAQ $\mathcal{U}$ E est évident. Bras droit de la Région wallonne, elle a vocation à réhabiliter toutes ces friches qui défigurent encore nombre d'endroits en Wallonie et qui nuisent sans conteste à son image. Elle fournit ainsi chaque année au gouvernement wallon une liste de sites prioritaires à réhabiliter.

Ces sites ont été sélectionnés, selon des critères objectifs, en fonction des risques qu'ils présentent pour la population et l'environnement, de leur potentiel de développement économique, de leur situation au niveau des infrastructures routière, fluviale et ferroviaire, etc.

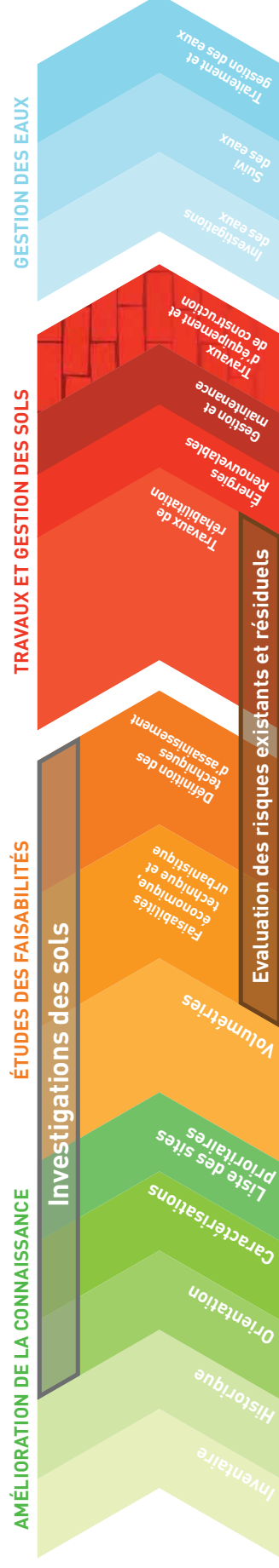
C'est dans ces listes de sites prioritaires que le gouvernement a retenu ceux qui bénéficient aujourd'hui, pour leur réhabilitation, des financements provenant du Plan Marshall, du Plan Marshall 2.vert, des fonds FEDER et de la dotation.



## Les sources de financement

Plan Marshall	<b>237.000.000</b> tvac 28 sites (hors Carsid/Cokerie de Marchienne)
Plan Marshall 2.vert	<b>121.000.000</b> tvac 30 sites
Boues de dragage (2012-2015)	<b>115.000.000</b> tvac
Programmation FEDER 2000-2006	<b>56.560.739</b> tvac 16 sites
Programmation FEDER 2007-2013	<b>78.027.980</b> tvac 15 sites
Programmation FEDER 2014-2020	<b>165.393.850</b> tvac 51 sites proposés
Financement contrat de gestion	<b>18.5 millions</b> par an (avances sur honoraires)

# Chaîne des valeurs de la société SPAQ uE



- Gestion de la qualité de l'environnement et de la santé
- Surveillance environnementale
- Investigations des sols
- Evaluation des risques existants et résiduels
- Conception et réalisation urbanistiques et architecturales
- Gestion juridique, acquisition, gestion et valorisation immobilière
- Gestion informatique, de la qualité et de la sécurité
- Gestion économique, financière et contribution aux programmes de développement durable (boues de dragage, etc.)
- Gestion des relations avec les acteurs de développement économique et avec les institutions
- Ressources humaines et communication interne
- Communication externe et relations avec la presse
- Gestion des relations commerciales



## L'évaluation des risques

**Assainissement des friches industrielles polluées : l'évaluation des risques permet de diminuer le coût du chantier de 50 à 95 pour-cent.**

L'évaluation des risques est une étape incontournable du processus de réhabilitation d'une friche industrielle polluée tant dans le cadre de la protection de la santé et de l'environnement que dans celui d'une gestion efficace des coûts du chantier.

Le cadre législatif de la gestion des sites et sols pollués en Wallonie repose sur l'application du décret « sols » du 5 décembre 2008. Ce décret fixe les différentes études à mener sur un site : étude d'orientation, étude de caractérisation, élaboration des objectifs d'assainissement et évaluation finale.

L'évaluation des risques est inscrite dans le décret « sols », dans le cas des pollutions historiques, à deux stades cruciaux de l'étude du site :

- elle permet de statuer sur la présence ou non de pollution préjudiciable pour la santé et l'environnement lors des investigations des sols ;
- elle permet d'élaborer les objectifs d'assainissement.

Dans ce deuxième cas, le décret « sols » précise que les objectifs d'assainissement – qui sont les concentrations maximales admissibles dans les sols et les eaux souterraines pour les rendre compatibles avec l'aménagement projeté – doivent au minimum supprimer l'existence d'une menace grave, c'est-à-dire éliminer la pollution préjudiciable.

L'objectif de la réhabilitation n'est donc pas d'assainir un site pour le rendre le plus propre possible, ni de le ramener au niveau des teneurs naturelles mais de l'assainir pour le rendre compatible avec l'usage projeté. C'est pourquoi au terme « dépollution », on préfère généralement « assainissement » ou « réhabilitation ».

Prenons un exemple pour mieux appréhender ce distinguo. Un site pollué destiné à accueillir un parc à conteneurs ne nécessitera pas une réhabilitation en profondeur : y couler une solide dalle en béton, après une réhabilitation minimale, suffira généralement à protéger ses utilisateurs et l'environnement.

Ce type de réhabilitation sera accompagné de « restrictions d'usage » de façon à ce qu'à l'avenir on n'y développe pas de projets incompatibles avec la nature des sols. A contrario, si le même terrain pollué est destiné à accueillir des logements avec jardins, potagers, etc., une réhabilitation en profondeur devra y être menée. En tenant compte du projet de reconversion du site, l'évaluation des risques va donc permettre de limiter au maximum les coûts de réhabilitation.

Sur un même site, elle conseillera de construire un parking en plein air, là où se trouve une importante zone de pollution, de façon à réduire au maximum les excavations et le coûteux traitement des terres contaminées, tandis qu'elle proposera l'implantation de logements sur une zone où la pollution est moindre.



En optimisant l'assainissement en fonction du projet d'aménagement, l'évaluation des risques permet, sans conteste, d'en réduire les coûts. C'est ce que démontre le tableau ci-dessous. On y constate, sur base des coûts des différentes options proposées dans les études de faisabilité sur base de l'évaluation des risques, que plus cette évaluation des risques est affinée, plus le coût du chantier diminue.

Cette approche des sites pollués au travers de l'évaluation des risques est la seule alternative possible en vue de l'assainissement durable des friches industrielles. Elle implique de connaître, le plus tôt possible dans le processus, le projet d'aménagement futur du site afin d'affiner l'évaluation des risques et, d'ainsi, diminuer le coût du chantier. C'est la voie adoptée par la Wallonie mais aussi par plusieurs autres pays européens.

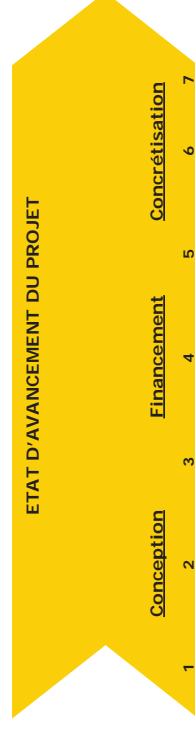
Site	OA = VS	OA = VSH (ESR)	OA = scénario spécifique	Variation du prix
<b>Chimeuse – ouest (9 ha)</b>	22,9		11,8	-48%
<b>Boch Keramis (17 ha)</b>	12,7		4,8	-62%
<b>Cristalleries VSL (5,2 ha)</b>	9,1	6,5	1,7	-82%

Unité = millions d'euros  
OA : Objectif d'assainissement

VS : Valeur seuil  
VSh : Valeur seuil pour la santé humaine

ESR : Evaluation simplifiée des risques

## Evaluation des projets favorisant le développement économique après réhabilitation ou investigation des sols par SPAQ/Æ

SITUATION AU 1<sup>er</sup> AOÛT 2014

**N° Nom du site - Commune**  
Ces chiffres correspondent, jusqu'au n° 54, au numéro d'ordre des sites dans la publication

**Ha Réalisations et projets**

## Hectares valorisés après réhabilitation par SPAQ/Æ

1	Ets Ortman - Verviers	1,6	Centre de compétence Polygone de l'Eau (SWDE, FOREM Formation)	
20	Usine Cockerill (phase 3) - Seraing	0,58	Parking	
2	Usine à gaz - Mons	1,4	Bureaux du FOREM, logements	
3	Tir national - Mons	2	Enseignement provincial du Hainaut	
4	Carrière et cimenterie de Barge - Tournai	12,9	Base d'entraînement pour les pompiers plongeurs et les plongeurs militaires, club de plongée	
5	Moulin Dambot - La Louvière	2,2	Centre aquatique Point d'Eau (Ville de La Louvière)	
6	Ubell - La Louvière	2,5	Maison de l'Entreprise (IDEA), parking Louvexpo, voirie du contournement de La Louvière	
7	Ecopôle Rive gauche (Grand Champs) - Farciennes	75,16	Parc scientifique du développement durable Ecopôle (IGRETEC)	
8	Ecopôle Rive droite (Charbonnage St-Jacques) Farciennes et Aiseau-Présles	175,1	Parc scientifique du développement durable Ecopôle (IGRETEC)	
9	Centrale électrique de Farciennes (phase 1) - Farciennes	7	Centre de traitement et de recyclage des produits de dragage (SEDISOL)	
10	Arsenal SNCB - Pont-à-Celles	19	Zone portuaire - accès à la voie fluviale (PAC), parc à conteneur (ICDI)	
11	Florival - Grez Doiceau	3,1	Logements sociaux (Jardins de Wallonie)	
83	Centrale électrique de Quaregnon - Quaregnon	7,7	Station d'épuration (IBW)	
			Traitement de déchets inertes (RECYMEX)	
	<b>Total</b>	<b>310,24</b>		

## Etat d'avancement du projet :

Conception :

1. avant-projet
2. étude urbanistique préalable (SAR, RUE, PRU, PCA, ...)
3. élaboration du dossier de permis + EIE

Financement : 4. signature d'une convention (partenaire privé) ou octroi d'un financement (partenaire public)

Concrétisation : 5. procédure du permis d'urbanisme ou unique  
6. chantier de construction  
7. projet terminé

Evaluation des projets favorisant le développement économique après réhabilitation ou investigation des sols par SPAQ/IE

SITUATION AU 1<sup>er</sup> AOÛT 2014

## N° Nom du site - Commune Ha Réalisations et projets

Ces chiffres correspondent, jusqu'au n° 54, au numéro d'ordre des sites dans la publication

## Hectares en cours de valorisation après réhabilitation par SPAQ/IE

13	Bois Saint-Jean - Seraing	133,3	Extension de parc d'activités économiques mixte spécialisé destiné aux entreprises Hi-Tech « Liege Science Park » (SPI), entretien forestier	1
14	Atelier SNCB (phase 1) - Mons	2,2	Centre de Congrès (Ville de Mons) et hôtel (Groupe Vander Valk)	1
12	Atelier SNCB (phase 2) - Mons Tubize Plastics (phase 1 Equilis) - Tubize	1,7 3,2	Parking de la Gare (Ville de Mons) Complexe de logements et de commerces « Tubize Côté Senne » (Equilis) phase 1, microbrasserie	1
	Tubize Plastics (phase 2 Equilis) - Tubize	0,5	Complexe de logements et de commerces « Tubize Côté Senne » (Equilis) phase 2	1
15	Bruyelle - Antoing	5	Zone portuaire Obesco 2 (PACO - Holcim)	1
16	Boch Keramis - La Louvière	16,75	Centre commercial « La Strada » (Wilhelm et Co Group), logements (Wilhelm et Co Group), parc urbain (Ville de La Louvière), Musée de la Céramique (IPW)	1
20	Usine Cockerill (phase 1) - Seraing	1,3	« Boulevard urbain » (SPW - SRWT)	1
21	Fonderie Léonard-Giot - Charleroi	5,6	Microzone d'activités économiques et hall relais pour entreprises (IGRETEC)	1
27	Etablissements Balteau - Liège	0,5	Centre wallon du design (SPI), logements (Ville de Liège)	1
82	Javel Lacroix - La Louvière	1,1	Logements sociaux	1
<b>Total</b>		<b>171,15</b>		

## Hectares de projets permettant le développement économique de demain après réhabilitation par SPAQ/IE

17	SAFEA - La Louvière	33,00	Extension de la plate-forme logistique multimodale Garocentre (IDEA)	1
18	Cokerie Flémalle - Flémalle et Seraing	7,5	Plate-forme logistique trimodale (GREG Transports)	1
14	Atelier SNCB (phase 3) - Mons	2,1	Logements (SWL)	1
9	CE Farciennes (phase 2) - Farciennes	32	Accès à la voie fluviale, parc à conteneurs (ICDI), infrastructures routières	1

## Etat d'avancement du projet :

Conception :

1. avant-projet

2. étude urbanistique préalable (SAR, RUE, PRU, PCA, ...)

3. élaboration du dossier de permis + EIE

Financement : 4. signature d'une convention (partenaire privé) ou octroi d'un financement (partenaire public)

Concrétisation : 5. procédure de permis d'urbanisme ou unique

6. chantier de construction

7. projet terminé





## Evaluation des projets favorisant le développement économique après réhabilitation ou investigation des sols par SPAQ/IE

SITUATION AU 1<sup>er</sup> AOÛT 2014

N°	Nom du site - Commune	Ha	Réalizations et projets	ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET									
				1	2	3	4	5	6	7			
40	Cour à marchandises de Comblain-la-Tour - Hamoir	3,2	ZAE pour les TPME et PME (SPI)										
41	Cockerill Sambre II - Charleroi	42,5	ZAE pour les PME, infrastructures (ICDI), parc à conteneurs, ressource										
42	Acierie Allard - Charleroi	32,5	ZAE, logements, espaces verts, sentier de l'Eau d'Heure (Ville de Charleroi)										
47	Corderie Laurent - Boussu	3,3	Logements										
43	Fonderie Felon-Lange - Huy	1,7	Logements, commerce de proximité, parking (Ville de Huy - SWL)										
44	Huilerie Grisard - Mons	1,3	Logements, commerces										
46	Boulonnerie Boël - La Louvière	2,5	Logements et activités économiques (IDEA)										
48	BOMA - Charleroi	0,4	Infrastructure routière										
49	Cabay Jouret - La Louvière	4,5	Logements										
50	N°1 Ferrand - Dour	19,6	Espaces verts et mémorial aux mineurs (commune de Dour)										
54	UCB - Mons/Le Roeulx	25,28	Protection du captage d'eau, implantation de PME et TPME (IDEA)										
52	Les Sartis - Hensies	29,06	Projet mobilité transport, implantation de PME et TPME (IDEA)										
55	ISP-G - Gosselies	23,6	Activité industrielle De Cock										
57	Horgatubes - La Louvière	0,19	Extension de la plateforme logistique multimodale Garocentre (IDEA)										
59	Terres Rouges - Engis	13,57	Complexe sportif (commune d'Engis)										
60	Station AIDE - Hermalle-Sous-Argenteau	16,63	Station d'épuration AIDE										
61	Nationale 63 - Marche-en-Famenne	1,95	Remise en activité agricole										
62	Lumsorny - Walcourt	0,25	Remise en activité agricole										
63	CE Perennes - Binche	0,5	Plateforme service des travaux (Administration communale de Binche)										
81	Charbonnage Sainte-Barbe - Ressaix	2,8	Protection du captage d'eau, implantation de PME et TPME										
86	Saint-Symphorien - Mons	2,6	Remise en activité agricole										
<b>Total</b>		<b>592,53</b>											

## Etat d'avancement du projet :

Conception :

1. avant-projet
2. étude urbanistique préalable (SAR, RUE, PRU, PCA, ...)
3. élaboration du dossier de permis + EIE

Financement :

4. signature d'une convention (partenaire privé) ou octroi d'un financement (partenaire public)

Concrétisation :

5. procédure de permis d'urbanisme ou unique
6. chantier de construction
7. projet terminé

## Evaluation des projets favorisant le développement économique après réhabilitation ou investigation des sols par SPAQ/IE

SITUATION AU 1<sup>er</sup> AOÛT 2014

N°	Nom du site - Commune	Ha	Réalisations et projets	1	2	3	4	5	6	7
64	Tannerie Pouillet - Estaimpuis	1,70	Extension du complexe sportif (commune d'Estaimpuis)							
65	Papeterie de Mont-Saint-Guibert - Mont-Saint-Guibert	9,20	Logements, commerces (Jardins de l'Orne)							
66	Laiterie Gervais-Danone - Orp-le-Grand	2,60	Logements (SARS1), commerces							
67	Papeterie de Genvral - Genvral	8,00	Logements, commerces et résidence services (Equilis)							
68	Fabela - Tubize	0,30	Activité économique (FOREM)							
69	Basse Wavre - Wavre	4,34	Activité économique, PME							
70	ABT - Braine-le-Comte	5,10	Logements (IMMOPRO)							
71	Charbonnage Saint-Louis - Jumet	12,40	Centrale photovoltaïque							
72	Cokerie de Marchienne - Marchienne	18,74	Projet «Porte ouest de Charleroi», habitat							
73	Bois du Cazier - Charleroi	19,10	Musée, espace culturel							
74	Nopri - Spencer Shop - Quaregnon	0,20	Parking							
75	BMC - Senefve	26,56	Fabrication métallique Joiris							
76	Pyramide - Chaudfontaine	1,70	Espace Sourçorama							
77	Kerstrel - Vaux-sous-Chèvremont	1,87	Logements, parking et activités économiques							
78	Mine Galmeyberg - La Calamine	2,61	Zone récréative							
79	Texter - Pepinster	3,60	Zone d'activité économique (SPI)							
80	Garage Valentin - Bomal	2,76	Horeca et parking							
84	Chantier naval de Thuin - Thuin	1,20	Logements							
85	Etablissements Motte - Leuze-en-Hainaut	0,60	Complexe sportif (Ville de Leuze-en-Hainaut)							
<b>Total</b>		<b>122,58</b>								

## Etat d'avancement du projet :

Conception :

1. avant-projet
2. étude urbanistique préalable (SAR, RUE, PRU, PCA, ...)
3. élaboration du dossier de permis + EIE

Financement :

4. signature d'une convention (partenaire privé) ou octroi d'un financement (partenaire public)

Concrétisation :

5. procédure du permis d'urbanisme ou unique
6. chantier de construction
7. projet terminé

## Evaluation des projets favorisant le développement économique après réhabilitation ou investigation des sols par SPAQ/IE

SITUATION AU 1<sup>er</sup> AOÛT 2014

## N° Nom du site - Commune

Ces chiffres correspondent, jusqu'au n° 54, au numéro d'ordre des sites dans la publication

## Ha Réalisations et projets

## Occupation temporaire des sites

47	Corderie Laurent - Boussu	Biomasse pilote						
17	SAFEA décharge - La Louvière	Centrale photovoltaïque						
42	Aclérie Allard - Charleroi	Microcentrale hydroélectrique						
13	Bois Saint-Jean - Seraing	Biomasse pilote						
53	Décharge d'Anton - Andenne	Production chaleur et électricité						
51	Décharge des Isnes - Les Isnes	Production chaleur et électricité						
56	Décharge ISP-G - Gosselies	Centrale photovoltaïque						
58	Champ des 7 ânes - Froidchapelle	Centrale photovoltaïque						

Total général

1196,50

## Etat d'avancement du projet :

Conception :

1. avant-projet
2. étude urbanistique préalable (SAR, RUE, PRU, PCA, ...)
3. élaboration du dossier de permis + EIE

Financement :

4. signature d'une convention (partenaire privé) ou octroi d'un financement (partenaire public)

Concrétisation :

5. procédure du permis d'urbanisme ou unique
6. chantier de construction
7. projet terminé



## Partenariat avec les entreprises wallonnes du secteur de la réhabilitation des décharges et des friches industrielles qui souhaitent s'exporter

Depuis septembre 2009, de nombreuses démarches de développement à l'exportation ont été entreprises par SPAQ/E. Parmi les actions réalisées, on peut noter la participation aux missions de l'AWEX dans les ex-pays de l'Est et en Afrique (Moldavie, Roumanie, Croatie, Slovénie, Macédoine, Albanie, Kosovo, Bulgarie, Tunisie, Sénégal), ainsi qu'aux missions de prospection en Ukraine.

Des projets de collaboration ont été développés avec la Pologne, le Canada et la Roumanie, et plusieurs opportunités de collaboration ont été identifiées avec la Moldavie. SPAQ/E a été présente sur plusieurs salons dans le domaine de l'environnement (dont Pollutec en France, Americana au Canada, Romenvirotec en Roumanie) et a participé à la conférence « Contaminated site management » en Roumanie.

De nombreux contacts ont ainsi pu être pris avec des partenaires potentiels et des autorités locales.

Fin 2012, une offre de prix pour un projet relatif à la réalisation d'une décharge en Ile Maurice a été déposée, en partenariat avec un bureau d'études wallon.

En mai 2013, une demande de financement auprès de l'UE dans le cadre du programme ERA-IB a été introduite, en partenariat avec un centre de recherche roumain et d'autres partenaires allemands, etc.

Un premier contrat portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité dans le domaine de la gestion des déchets a été signé avec la Moldavie, en partenariat avec un bureau d'étude wallon et un bureau d'étude roumain.

En février 2014 un autre projet a été introduit et a été approuvé, pour financement, par SOFINEX. Ce projet porte sur une étude stratégique d'assainissement de la ville d'Elbasan en Albanie.

En avril 2014, SPAQ/E, en tant que coordinateur du projet, a soumis une proposition dans le cadre du programme européen de financement Horizon 2020 avec 9 partenaires venant de Belgique, d'Allemagne, de Pologne, de Roumanie et de Bulgarie.

## Economie circulaire

La Wallonie a lancé le programme NEXT, dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, avec pour objectif de se positionner comme l'une des régions pionnières en matière d'économie circulaire.

La Wallonie est ainsi devenue, en 2013, la première région au monde à conclure un partenariat avec la Fondation Ellen MacArthur, pionnière de l'économie circulaire.

Le système linéaire « Extraire-Fabriquer-Consommer-Jeter » est à bout de souffle. Un nouveau modèle économique, écologique, local et sociétal tend à s'imposer : **l'économie circulaire**.

Son objectif ? Produire des biens et ressources :

- en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières et des ressources d'énergie non renouvelables ;
- en transformant les déchets en matières premières secondaires ;
- en réfléchissant à l'éco-conception des produits et en prévoyant leur réutilisation possible.

Le recyclage permet de valoriser les matières contenues dans les déchets, grâce notamment aux progrès des technologies de dépollution et de tri.

L'enjeu est désormais de produire, le plus possible, des matières recyclées de qualité quasi comparable à la matière vierge, et de les produire en quantité avec moins d'impact sur l'environnement. Ceci impliquera de recycler plus dans le même usage (en boucle fermée). C'est l'étape nécessaire pour entrer dans une **économie circulaire** où la matière est capable de vivre plusieurs vies au sein de produits de qualité.

**SPAQ/E s'inscrit déjà dans cette démarche au travers de :**

- production de chaleur et d'électricité au départ du biogaz de décharge ;
- déconstruction sélective des bâtiments sur les sites réhabilités et valorisation des matériaux non-pollués (notamment production de matériaux destinés aux infrastructures routières et urbaines) ;

- recyclage et valorisation de déchets d'équipements électroniques, électriques et connexes d'origine domestique ou industrielle (Recydel) ;
- culture énergétique sur des sites en portefeuille (miscanthus, saule) ;
- développement de projets « énergies alternatives » : photovoltaïque, éolien, hydro-électrique sur des décharges réhabilitées ;
- valorisation de terrils à l'étranger ;
- valorisation (infrastructures routières, murs anti-bruit) des produits issus du traitement des boues de dragage.

Cette démarche sera poursuivie.

### Une perspective : la récupération de matières premières dans les sols pollués et les décharges.

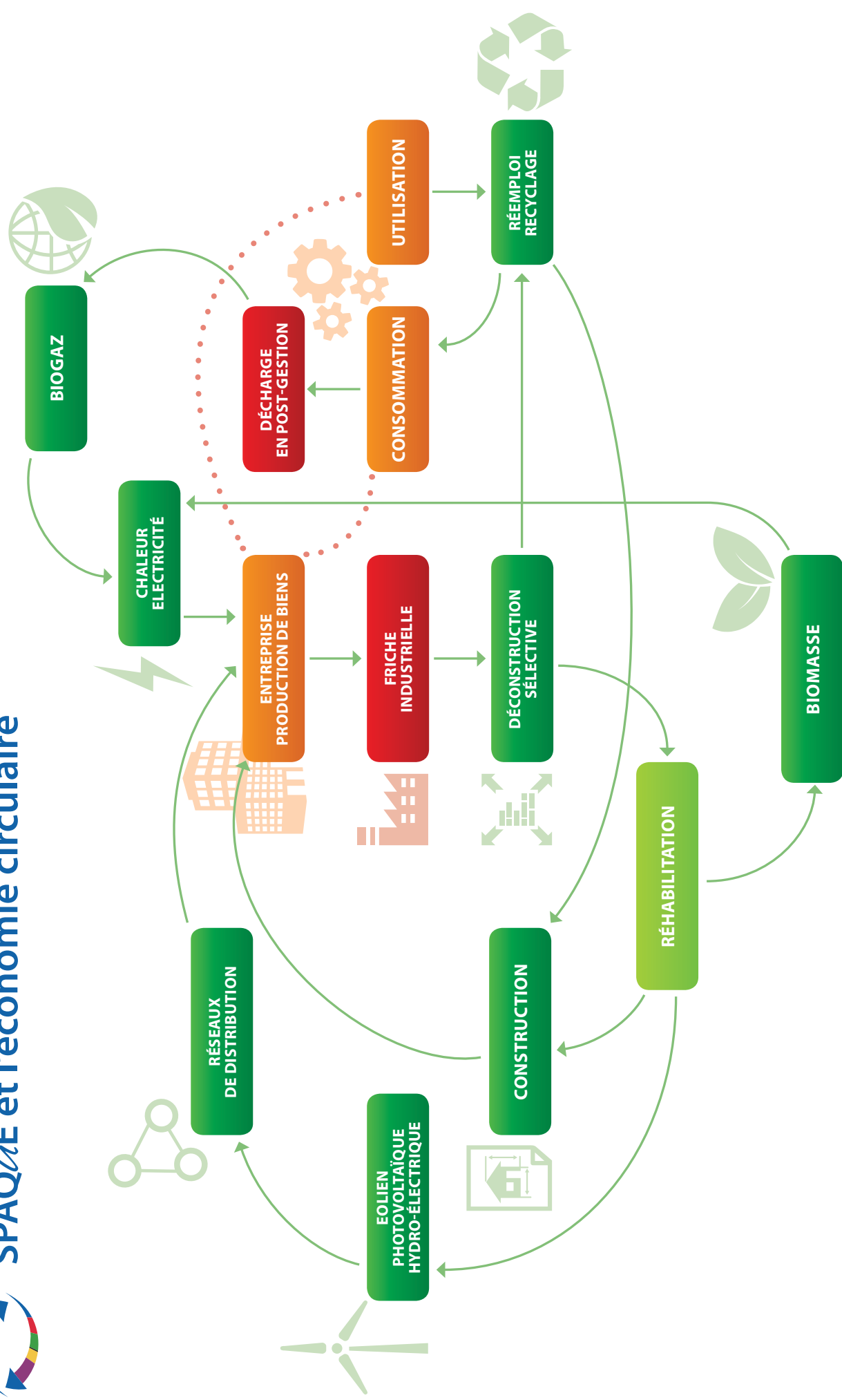
Concernant cette perspective et à titre informatif, voici quelques pistes :

- extraction de produits valorisables contenus dans les déchets dangereux ;
- recyclage, régénération de solvants ;
- valorisation de combustibles souillés et de résidus hydrocarburés ;
- valorisation des déchets en cimenterie (combustibles de substitution) ;
- augmenter la part valorisable des terres polluées issues des chantiers de réhabilitation (utilisation en remblais, sous-couches routière, etc.).





# SPAQ4E et l'économie circulaire





## SPAQUE et l'économie circulaire

